

# RAPPORT DE PRESENTATION (pièce 1)

**Pièce 1/5:**

## **PHASES DE RELAISATION ENVISAGEES**

Avec le concours financier



# PHASES DE REALISATION ENVISAGEES

## Phasage de mise en œuvre du SCOT

Le SCOT ne comprend pas de phasage particulier.

Les hypothèses et les objectifs ont été conçus à long terme, à l'horizon 2030, et l'évaluation environnementale fournit les périodes de suivi, au-delà du bilan légal prévu six années après l'approbation du SCOT.

Les indicateurs de suivi permettront de déterminer le rythme par lequel les objectifs seront atteints, les objectifs ne pouvant, en règle générale, être considérés comme suivis annuellement ou obtenus de façon linéaire par un prorata temporis par rapport à la date de référence de 2030.